Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

COMPTE-RENDU DE VISITE DE SERVICE

Service Propreté – Centre Technique Municipal (CTM)

1. Informations générales

Date de la visite	5 mai 2026
Heure	13h00 – 14h15
Lieu	Service Propreté – 2e étage, Centre Technique Municipal (CTM), Ville de Colombes
Effectuée par	Représentante CGT – Secrétaire de la Formation Spécialisée
Personnes rencontrées	Agents des deux régies et leurs responsables respectifs

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

2. Services visités

2.1 Régie Collecte des Encombrants

Responsable	Responsable de régie
Effectif	22 agents

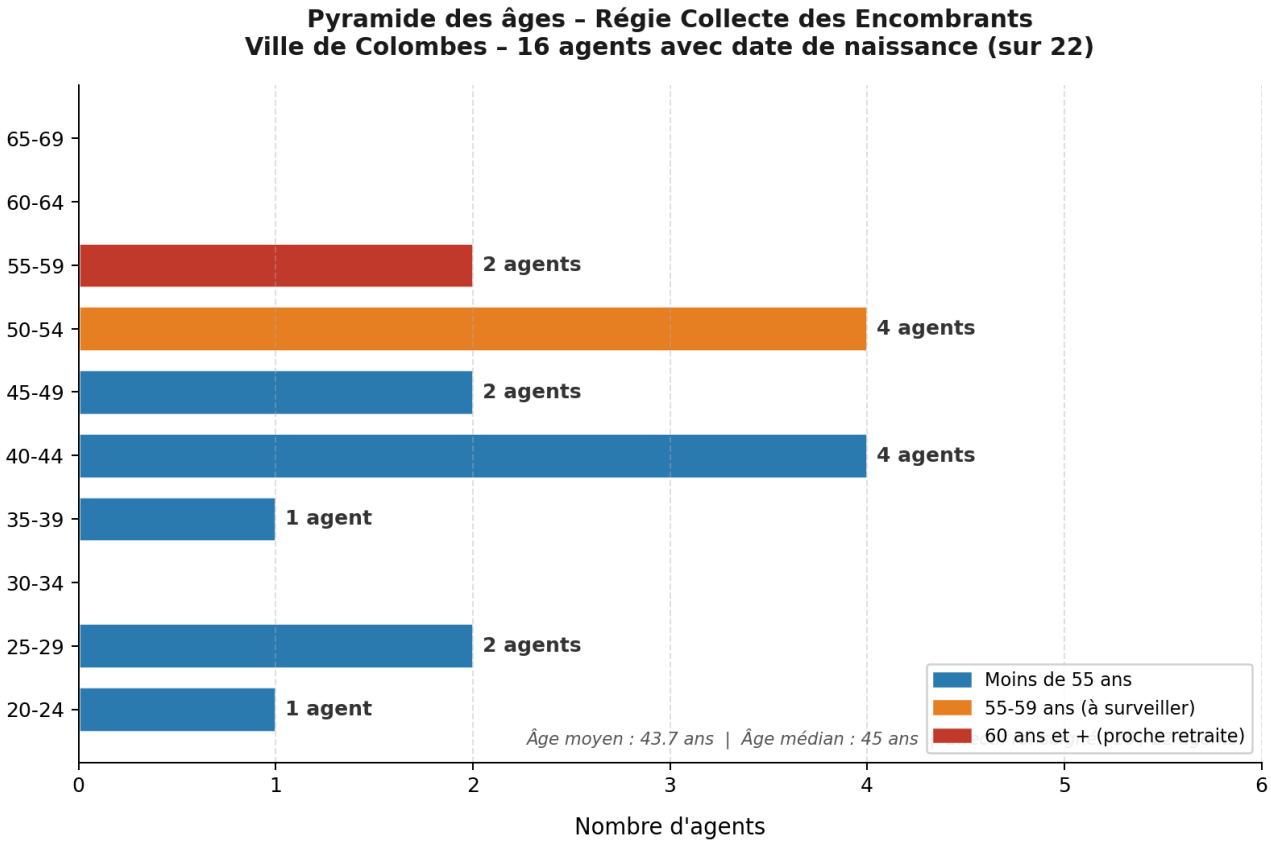

Âge moyen : 43,7 ans – Âge médian : 45 ans – 6 agents sans date de naissance renseignée

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

2.2 Régie Propreté (Nettoiement)

Responsable	Responsable de régie
Effectif total	33 agents
Agents absents	2 agents absents au moment de la visite

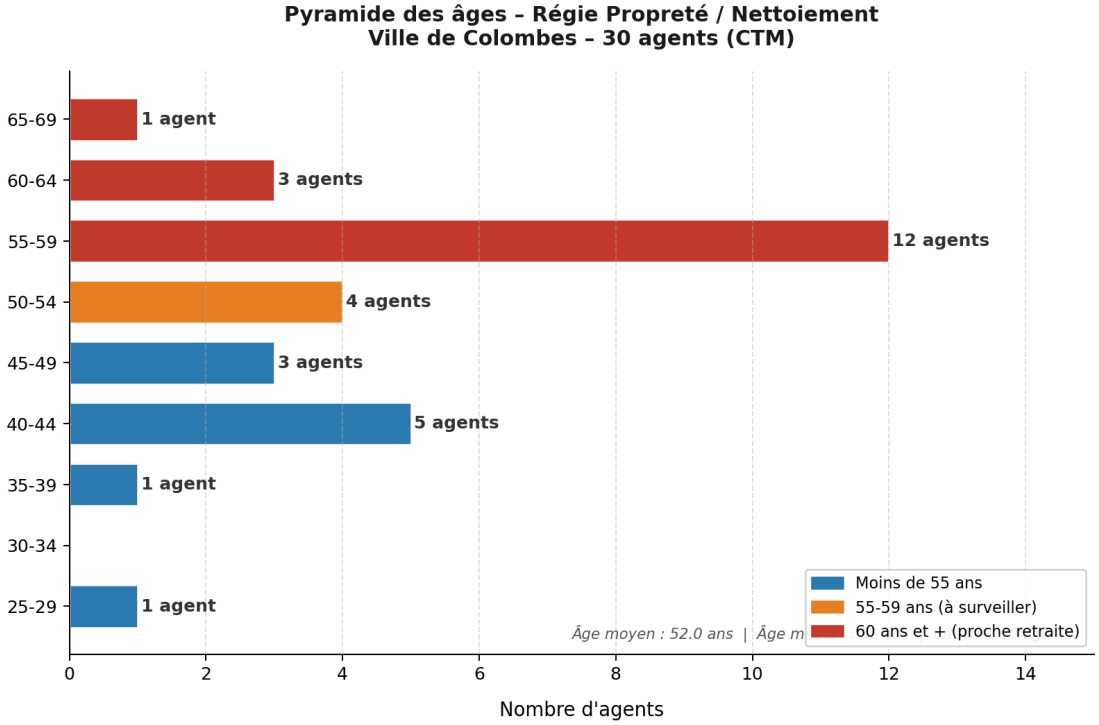

Âge moyen : 52,0 ans – Âge médian : 55 ans – 40 % des agents ont 55 ans et plus

3. Constats et observations

3.1 Aménagement des horaires d'été

Les agents des deux régies font part d'une demande d'aménagement des horaires en période estivale afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs (risque physique, coup de chaleur, déshydratation).

Demande formulée par les agents :

- Passage à des horaires 6h00 – 14h00 durant la période de fortes chaleurs
- Cette adaptation permettrait d'effectuer les missions avant les pics de température et de limiter l'exposition prolongée à la chaleur

3.2 Tenues de travail

Plusieurs problèmes ont été signalés concernant les équipements vestimentaires des agents. Ces problématiques sont identiques à celles déjà constatées sur le site de la rue des Écoles.

- Tenues de couleur jaune : demande de passage au gris ou au bleu en raison de l'attraction des insectes piqueurs (guêpes, frelons…) constituant un risque pour la sécurité des agents en extérieur
- Nettoyage à sec des tenues : résultats insuffisants, tenues rendues sales ou mal entretenues à la restitution
- Usure avancée des tenues : état général dégradé, remplacement insuffisant et irrégulier
-

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

- Tenues d'hiver inadaptées : protection insuffisante contre le froid pour des agents travaillant en extérieur, exposant à un risque de pathologies liées aux basses températures (hypothermie, troubles musculo-squelettiques)
- Tenues d'été inadaptées : matière non respirante générant une transpiration excessive — les agents demandent la mise à disposition d'un bermuda en remplacement du pantalon durant la période estivale afin de limiter l'inconfort thermique

3.3 Équipements de Protection Individuelle (EPI) – Gants

Les agents signalent un problème récurrent avec les gants mis à leur disposition :

- Gants de mauvaise qualité : matériaux insuffisamment résistants pour des missions de voirie
- Lorsque les gants sont mouillés (utilisation par temps humide / intempéries), ils provoquent des irritations cutanées aux mains – source potentielle d'infection

Ce point constitue un risque avéré pour la santé des agents et devra faire l'objet d'une attention particulière lors des prochaines commandes d'EPI.

3.4 Matériel et véhicules

Aucun problème particulier n'a été signalé concernant le matériel roulant et les véhicules de transport des outils. Ce point est jugé satisfaisant par les agents et leur encadrement.

3.5 État des locaux – Vestiaires et sanitaires

L'état général des vestiaires et des sanitaires a été constaté comme :

- Sale et insalubre
- Non conforme aux exigences minimales d'hygiène pour des agents exerçant des missions de voirie et de propreté urbaine

Des photographies ont été prises lors de la visite et sont jointes en annexe du présent compte-rendu.

3.6 Sécurité – Issue de secours condamnée

Un point de sécurité majeur a été identifié lors de la visite :

- Une issue de secours est fermée à clé, rendant impossible toute évacuation rapide par cette sortie en cas d'urgence
- Justification invoquée par l'encadrement : risque d'intrusion depuis l'extérieur vers les vestiaires

Cette situation constitue une non-conformité grave aux règles de sécurité incendie et d'évacuation. Une issue de secours ne peut, en aucun cas, être condamnée de l'intérieur. En cas d'incendie ou d'accident grave, cette obstruction pourrait avoir des conséquences fatales.

Préconisation :

- Installation d'une porte coupe-feu équipée d'une barre anti-panique permettant l'ouverture uniquement par l'intérieur
- Cette solution garantit à la fois la sécurité des personnes en cas d'évacuation et la protection contre les intrusions extérieures.

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

4. Impacts sur les conditions de travail et la sécurité des agents

Plusieurs facteurs de risques ont été identifiés lors de cette visite :

- **Risque vital en cas d'incendie ou d'évacuation d'urgence : issue de secours condamnée – intervention immédiate requise**
- Risque d'atteinte à la santé : EPI inadaptés (gants), tenues dégradées insuffisamment renouvelées
- Risque d'infection cutanée : gants mouillés en contact prolongé avec les mains
- Risque d'accident thermique (coup de chaleur, déshydratation) : horaires inadaptés aux périodes de fortes chaleurs
- Risque entomologique : tenues de couleur jaune attirant les insectes piqueurs (guêpes, frelons)
- Risque hygiénique : vestiaires et sanitaires dans un état de propreté et de conformité insuffisant

Ces éléments exposent les agents à une **probabilité accrue d'accident de service** et à une dégradation de leurs conditions de travail au quotidien. À moyen terme, ces conditions sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé des agents, l'absentéisme et la continuité du service public.

5. Constats et points d'alerte

- Issue de secours condamnée à clé – violation directe des règles de sécurité incendie (art. R.4227-34 CT) ;
- Vestiaires et sanitaires dans un état insalubre – non-conformité aux exigences minimales d'hygiène (art. R.4228-1 et suiv. CT) ;
- EPI (gants) inadaptés et insuffisamment résistants – manquement à l'obligation de fourniture d'EPI conformes (art. R.4321-4 CT) ;
- Tenues de travail usées et mal entretenues – défaillance dans le suivi du marché de nettoyage et de renouvellement des dotations ;
- Absence d'adaptation des horaires de travail en périodes de fortes chaleurs – recommandation non suivie malgré les risques identifiés (canicule, coup de chaleur) ;
- Couleur des tenues exposant les agents aux piqûres d'insectes – demande répétée non traitée.

6. Préconisations et mesures correctives

Mesures urgentes – Action immédiate requise

Mesure	Fondement réglementaire
Débloquer et sécuriser l'issue de secours par installation d'une porte coupe-feu avec barre anti-panique	Art. R.4227-34 CT – Code de la construction
Remise en état et nettoyage complet des vestiaires et sanitaires	Art. R.4228-1 à R.4228-19 CT

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

Mesures à court terme – Dans les 2 mois

- Révision de la dotation EPI : remplacement des gants actuels par des modèles imperméables et conformes aux exigences de sécurité pour les missions de voirie
- Modification des tenues de travail : dégradées et révision du marché de nettoyage
- Étude et mise en place d'un aménagement des horaires estivaux (6h00 – 14h00) pour limiter l'exposition des agents aux pics de chaleur
- Changement de couleur des tenues : substituer le jaune par du gris ou du bleu pour réduire l'attraction des insectes piqueurs

Mesures à moyen terme – Dans les 6 à 12 mois

- Révision complète du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) intégrant l'ensemble des risques identifiés lors de cette visite
- Mise en place d'un plan de suivi des EPI et des tenues de travail avec calendrier de renouvellement systématique
- Étude de la possibilité d'amélioration des conditions d'hygiène des locaux (rénovation si nécessaire)

7. Synthèse et points d'alerte

Point soulevé	Niveau	Action attendue
Issue de secours condamnée à clé – risque vital en cas d'évacuation	🔴 URGENT	Porte coupe-feu avec barre anti-panique
Vestiaires et sanitaires insalubres – non-conformité hygiène	🔴 URGENT	Remise en état complète immédiate
EPI (gants) inadaptés – risque infectieux cutané	🟠 Important	Remplacement par EPI imperméables conformes
Tenues dégradées – renouvellement insuffisant	🟠 Important	Révision du marché et renouvellement des dotations
Horaires inadaptés aux fortes chaleurs	🟠 Important	Mise en place horaires 6h00–14h00 en période estivale
Tenues jaunes – attraction insectes piqueurs	🟠 Important	Changement couleur (gris ou bleu)
DUERP non actualisé	🟠 Important	Révision intégrant tous les risques identifiés
Tenues d'hiver inadaptées – protection insuffisante contre le froid (risque hypothermie, TMS)	🟠 Important	Remplacement par tenues isolées adaptées aux conditions hivernales
Tenues d'été inadaptées – matière non respirante, transpiration excessive ; demande de bermuda en période estivale	🟠 Important	Adoption de tenues légères respirantes + bermuda en remplacement du pantalon (vagues de chaleur)

Visite réalisée en présence des agents et des chefs d'équipe

8. Conclusion

La visite du service Propreté au Centre Technique Municipal a mis en évidence plusieurs points de non-conformité et facteurs de risque qui appellent une réponse rapide et concrète de la part de la collectivité.

Le point le plus préoccupant demeure **l'issue de secours condamnée à clé**, qui constitue une non-conformité grave et potentiellement mortelle en cas d'évacuation d'urgence. Une action corrective immédiate est exigée.

Par ailleurs, l'état des vestiaires et sanitaires – insalubres et non conformes aux exigences minimales d'hygiène – ainsi que l'inadaptation des EPI (gants) et des tenues de travail dégradent quotidiennement les conditions de travail des 55 agents du site.

Une réponse formelle est attendue dans les meilleurs délais sur les points de sécurité identifiés comme urgents.

Fait à Colombes, le 5 mai 2026

Représentante CGT – Secrétaire de la Formation Spécialisée

CGT Fonctionnaires Territoriaux – Ville de Colombes

ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE

Visite du service Propreté — CTM, 2ème étage — 5 mai 2026

28 photographies réalisées lors de la visite par la représentante CGT, Secrétaire de la Formation Spécialisée

Légende : *Légende en rouge* = situation dégradée ou insalubre nécessitant une intervention

◆ Circulations et accès

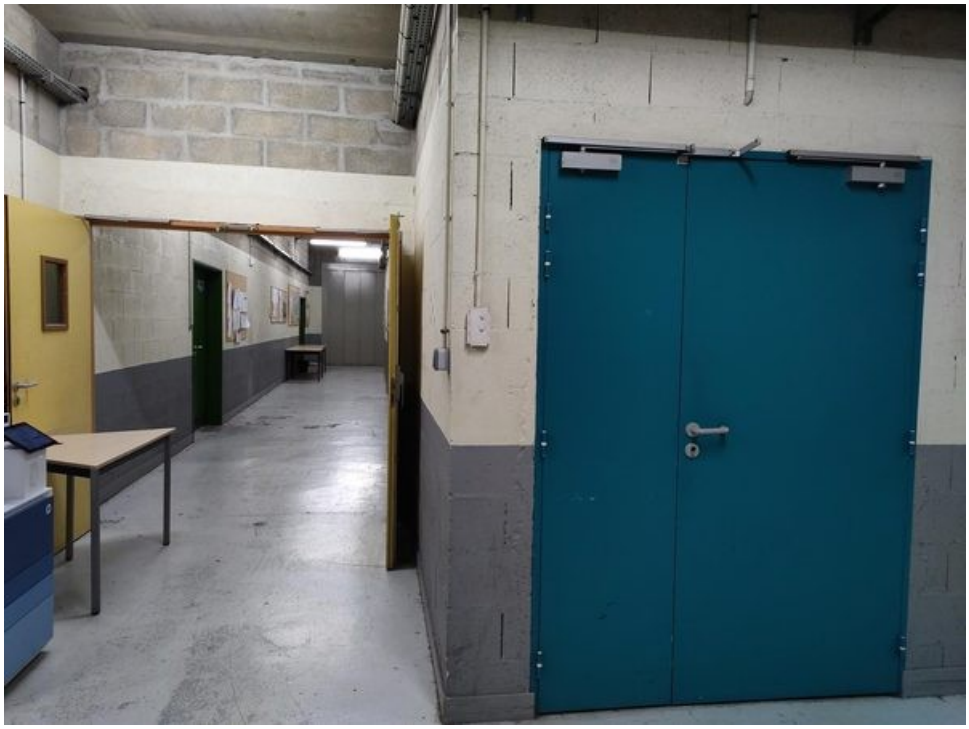

Photo 1 — Couloir général du service Propreté (CTM, 2ème étage)

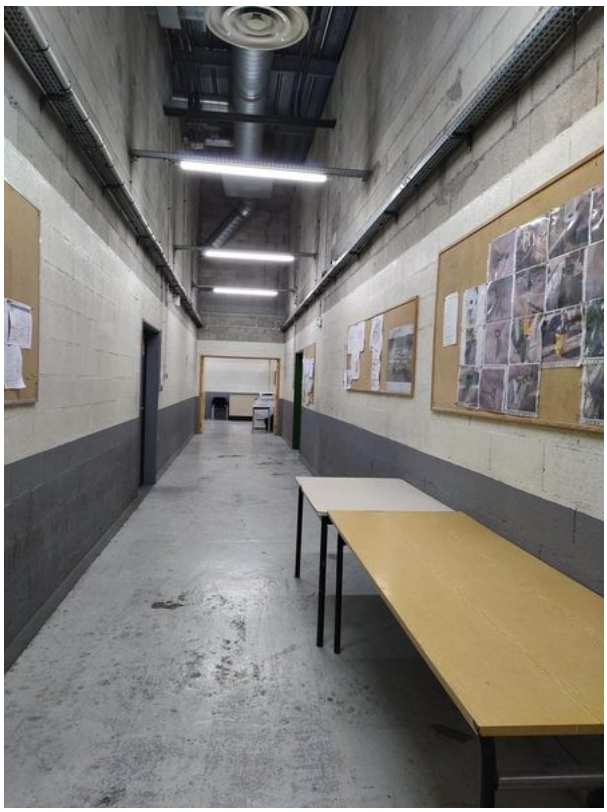

Photo 2 — Couloir principal du CTM — Panneau d'affichage, tableaux de service et zones de circulation

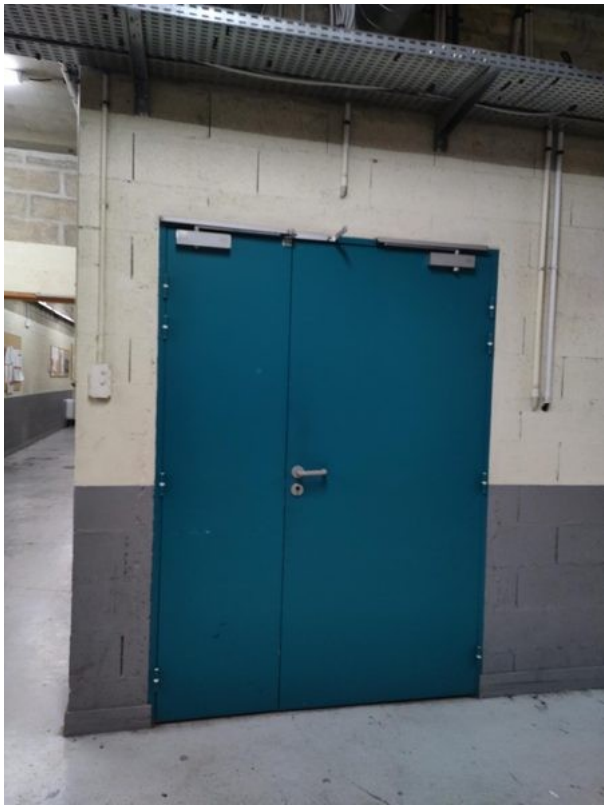

Photo 3 — Accès au local pressing depuis le couloir

◆ Bureaux et locaux administratifs



Photo 4 — Entrée du service Propreté — Affichage réglementaire, bannettes agents, porte d'accès verte



Photo 5 — Bureau du service Propreté — Porte d'accès identifiée "Propreté", bannettes nominatives agents



Photo 6 — Bureau des chefs d'équipe — Espace de travail partagé, classement, suivi de secteur



Photo 7 — Bannettes individuelles des agents (régie nettoiement)



Photo 8 — Bannettes individuelles des agents (régie collecte)

◆ Local outillage

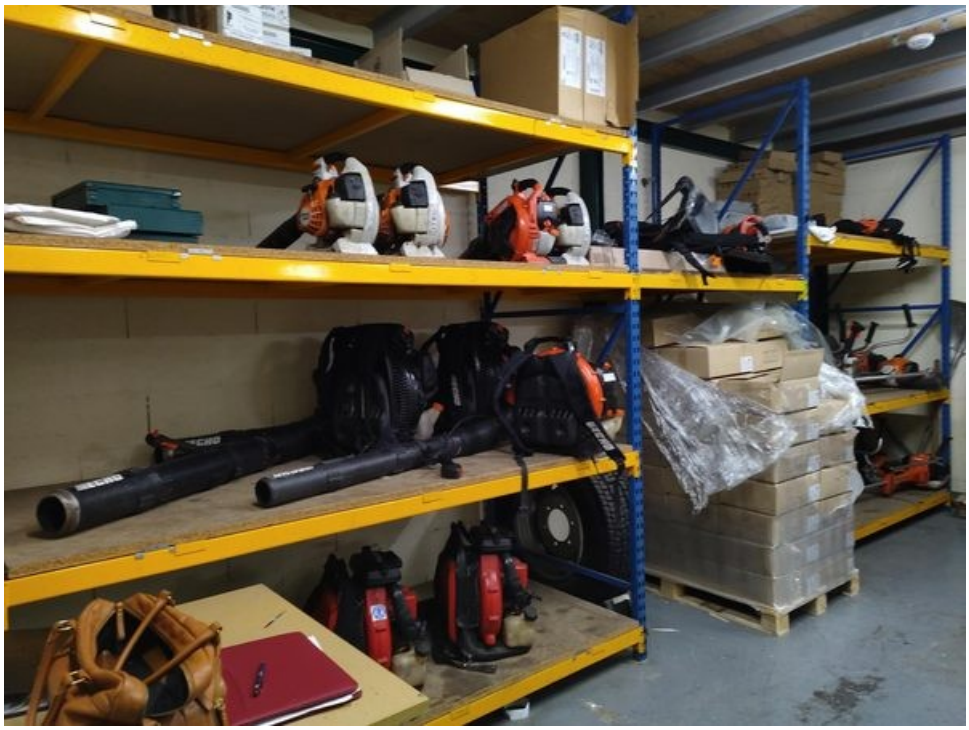

Photo 9 — Local outillage — Souffleurs et engins de désherbage (15 à 20 kg) stockés sur rayonnages

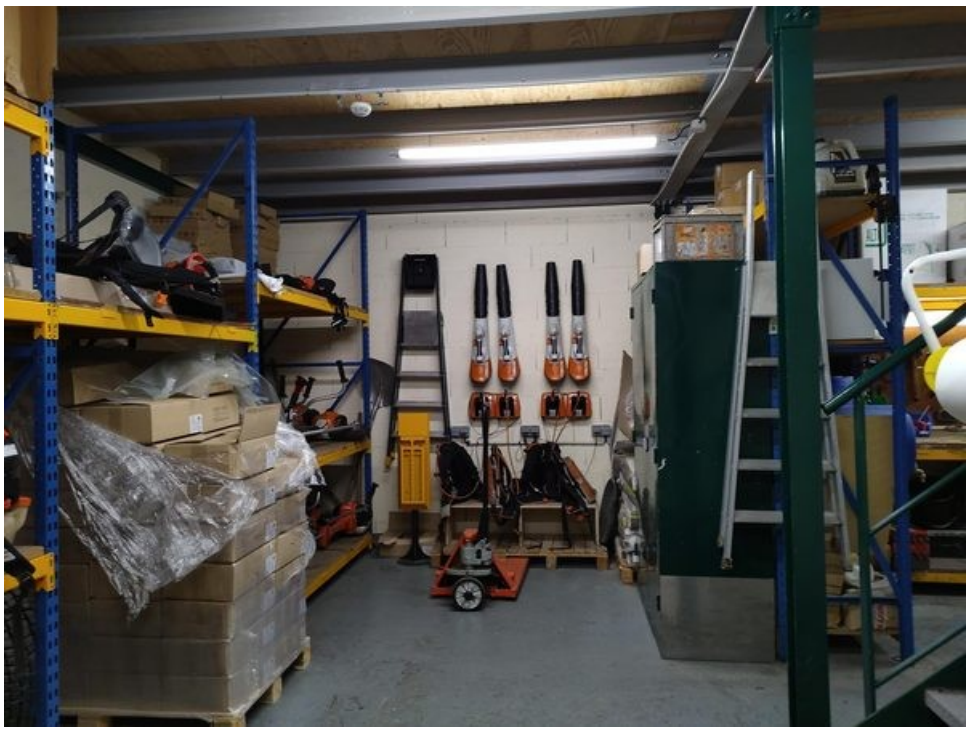

Photo 10 — Local outillage 2ème étage — Matériel thermique accroché au mur, transpalette, équipements divers

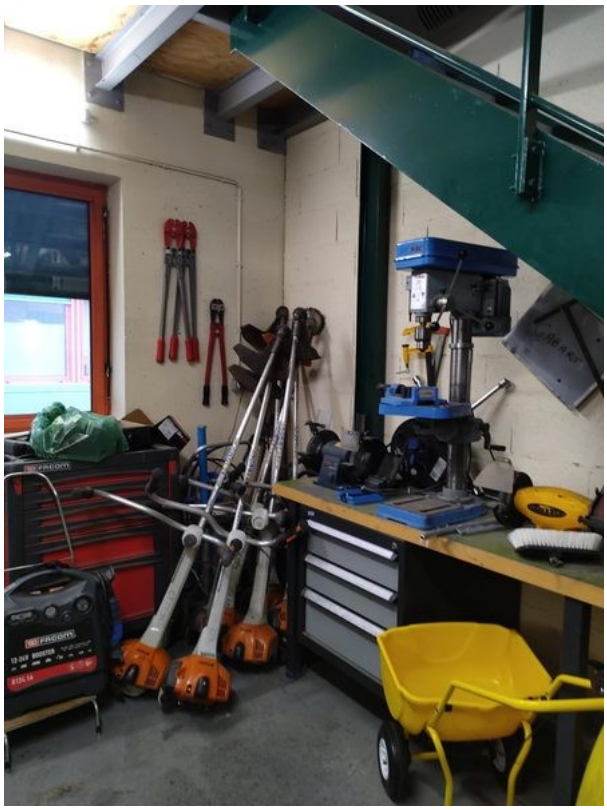

Photo 11 — Local outillage — Établi, perceuse à colonne, débroussailleuses, outillage à main suspendu

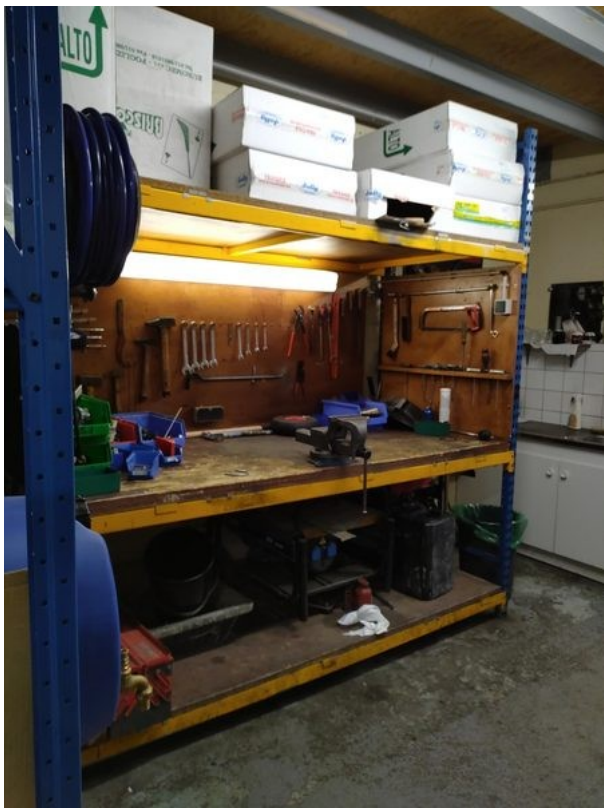

Photo 12 — Local outillage — Établi avec outillage organisé, espace de travail et maintenance du matériel



Photo 13 — Point d'eau dans le local outillage — Évier et équipements d'hygiène pour le nettoyage du matériel

◆ Rez-de-chaussée — Vestiaires, Douches, Sanitaires, WC

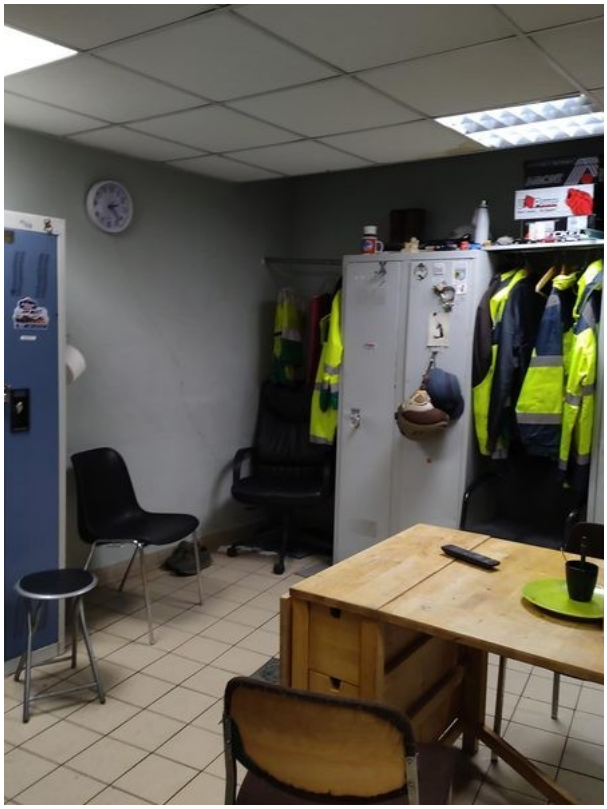

Photo 14 — Vestiaire RDC — Espace multifonction (repos, rangement, tenues) insuffisant pour l'effectif

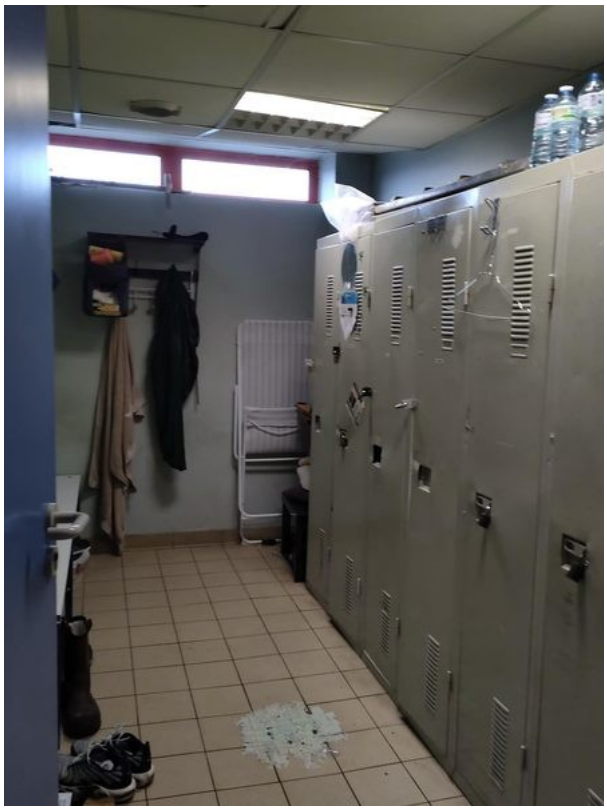

Photo 15 — Vestiaire rez-de-chaussée — carrelage endommagé et objets sur casiers



Photo 16 — Douches rez-de-chaussée

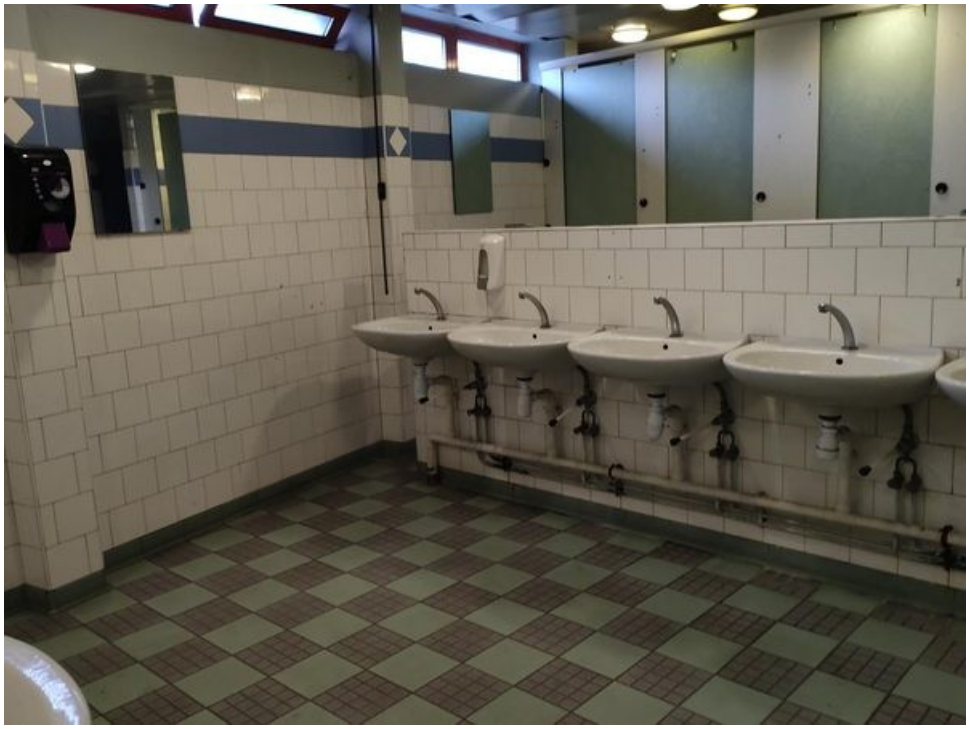

Photo 17 — Sanitaires rez-de-chaussée



Photo 18 — WC rez-de-chaussée — État fonctionnel

◆ 2ème étage — Vestiaires, Douches, Sanitaires, WC

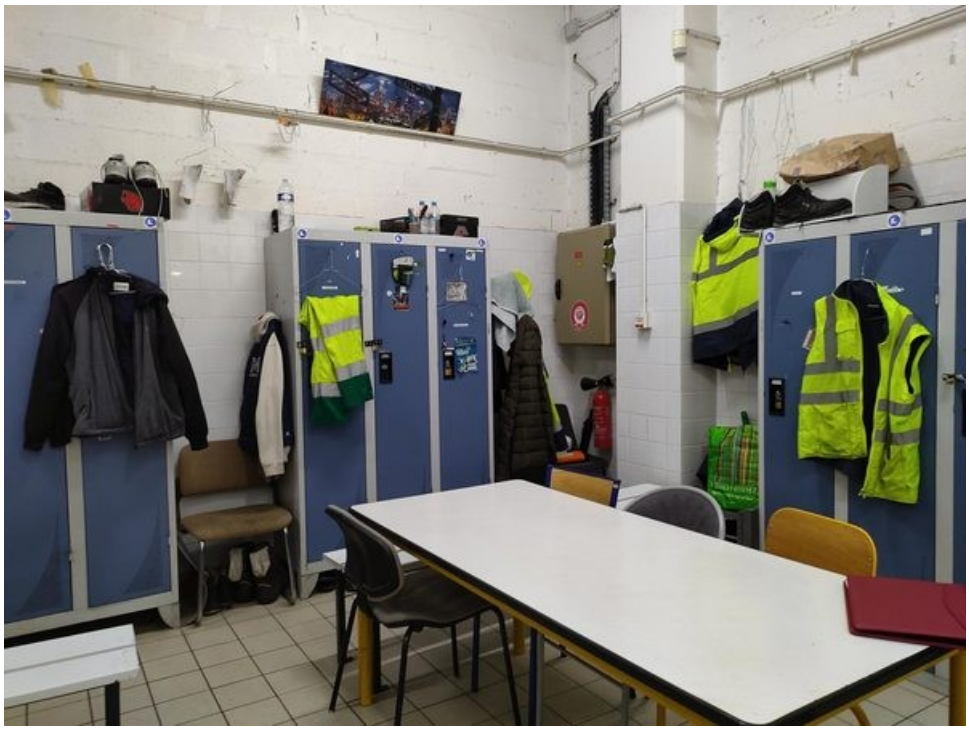

Photo 19 — Vestiaire 2ème étage — Casiers bleus, espace de repos et rangement des tenues, espace restreint

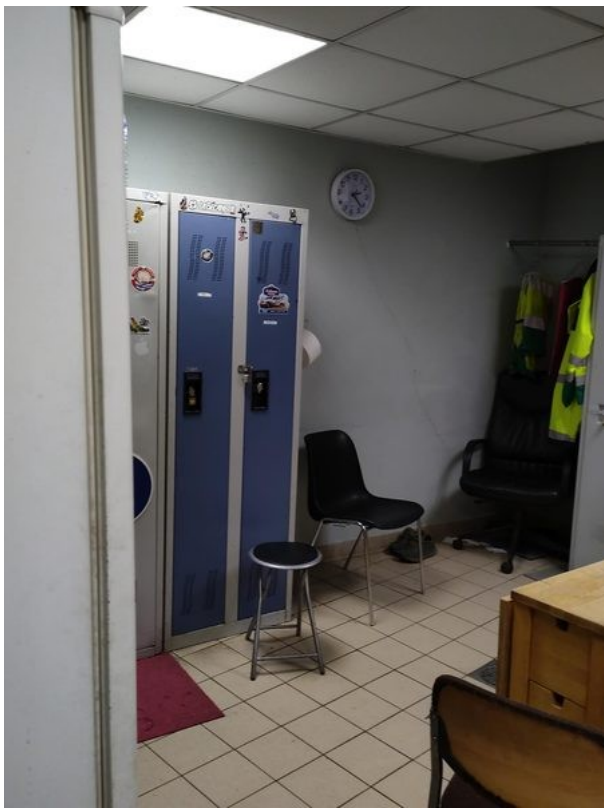

Photo 20 — Vestiaire 2ème étage — Espace restreint, casiers métalliques bleus, aménagement minimal



Photo 21 — Vestiaire 2ème étage — Vasistas : toiles d'araignée, encrassement important, défaut d'entretien manifeste



Photo 22 — Vestiaire 2ème étage — Encrassement avancé, toiles d'araignée, état insalubre

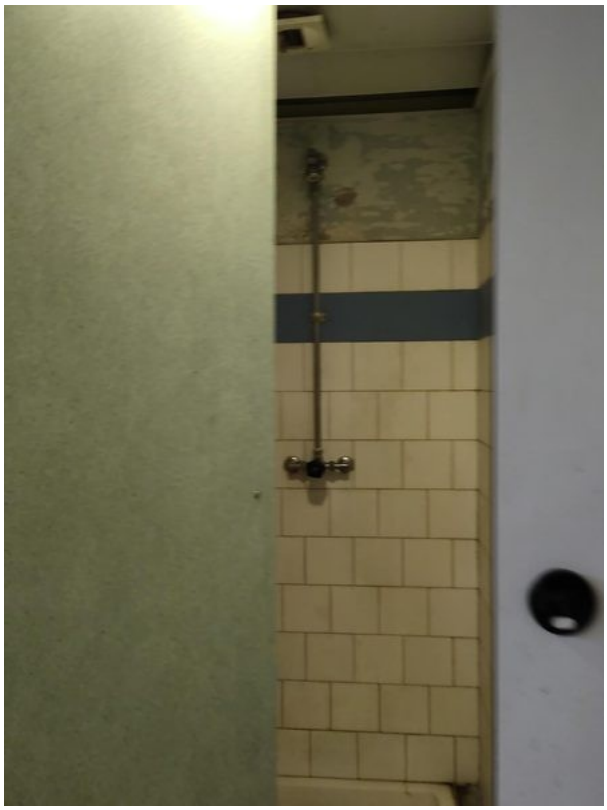

Photo 23 — Douche 2ème étage — Carrelage décollé



Photo 24 — Douche 2ème étage — Murs très dégradés : peinture décollée



Photo 25 — Sanitaires 2ème étage — Lavabos, miroirs noircis et dégradés, état général vieillissant

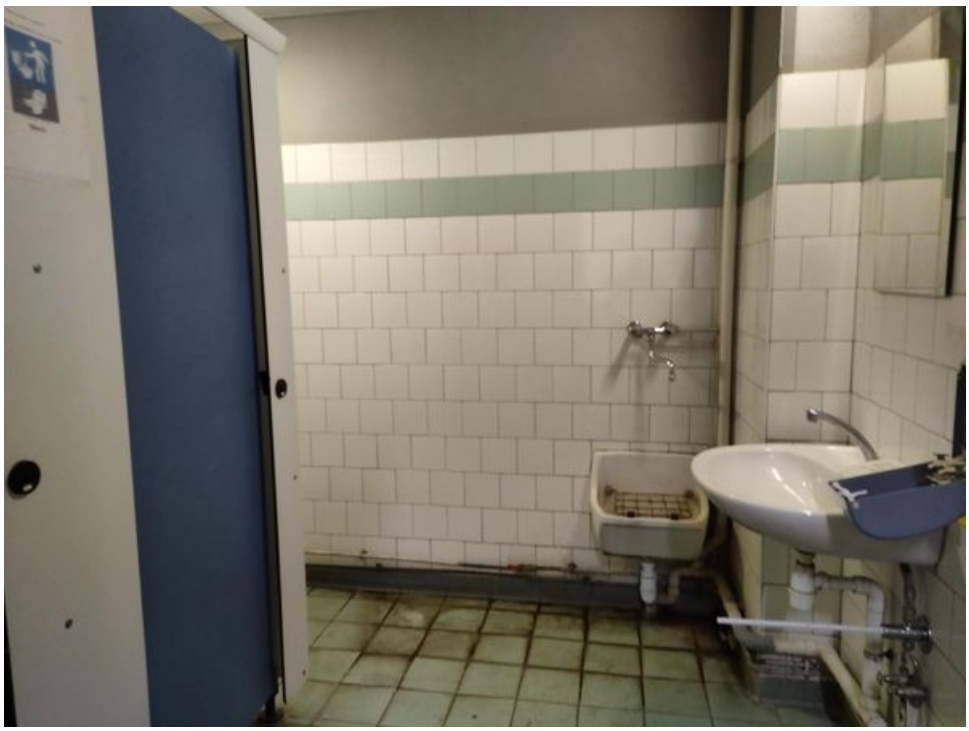

Photo 26 — Sanitaires 2ème étage — Sol encrassé, tuyauteries apparentes dégradées, état vétuste

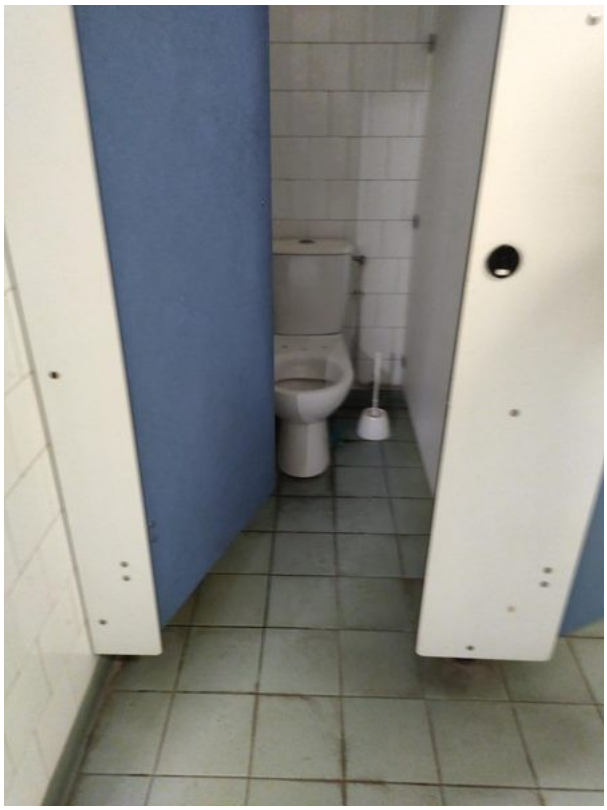

Photo 27 — WC 2ème étage — Sol visiblement encrassé, entretien défaillant

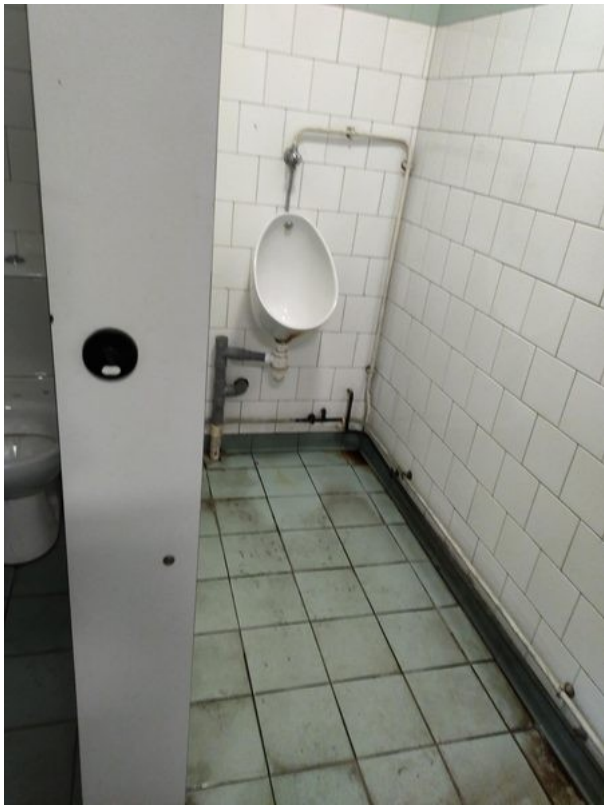

Photo 28 — WC 2ème étage — Urinoir, sol et joints très sales

Fait à Colombes, le 5 mai 2026

Représentante CGT – Secrétaire de la Formation Spécialisée